



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-125

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2019-10-07-005 - ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS AU 7 OCTOBRE 2019 (21 pages)	Page 3
--	--------

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du Nord

R28-2019-10-15-001 - ANNULE ET REMPLACE LA PARUTION	
R28-2019-10-08-003 Décision n° 967-2019 portant reconduction du certificat d'un pilote hauturier Zone Manche - Mer du Nord EL ALAOUI FAIQ Moulay Icham (2 pages)	Page 25

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2019-10-09-003 - Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Le Cap (3 pages)	Page 28
R28-2019-10-09-001 - Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Le Fil d'Ariane (3 pages)	Page 32
R28-2019-10-09-002 - Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Revivre (3 pages)	Page 36
R28-2019-10-09-004 - Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS/CAU du Comité d'action et de promotion sociale (3 pages)	Page 40

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2019-10-07-005

**ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE
L'OFFRE DE SOINS AU 7 OCTOBRE 2019**

**ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS
AU 7 OCTOBRE 2019**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6122-9, L. 6122-11, D. 6121-6 à D. 6121-10, R. 6122-25 à R. 6122-26, R. 6122-29 à R. 6122-31 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 précitée ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n° 2018-21 du 17 janvier 2018 de mise en cohérence des textes au regard de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} février 2017 ;

VU l'arrêté du 24 janvier 2006 fixant les groupes de régions prévus à l'article L.6121-4 du code de la santé publique et notamment le groupe de régions intitulé « interrégion Nord-Ouest » ;

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2007 fixant les limites du territoire de santé pour l'interrégion Nord-Ouest ;

VU l'arrêté des directeurs généraux des ARS de Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-De-Calais du 16 janvier 2015 fixant le schéma interrégional d'organisation des soins pour l'interrégion Nord-Ouest (SIOS) ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie relatif à la délimitation des zones pour les activités de soins, les équipements matériels lourds et les laboratoires de biologie médicale du schéma régional de sante du projet régional de sante de Normandie ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2018 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie publié le 10 juillet 2018 portant adoption le Projet Régional de Santé de Normandie, composé notamment du Schéma Régional de Santé ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2018 portant modification de l'arrêté en date du 10 juillet 2018 portant adoption du Projet régional de santé de Normandie ;

VU l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 8 janvier 2019 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation (en cas d'injonction de dépôt d'un dossier complet au titre de l'article L 6122-10 4^{ème} alinéa du CSP) des activités de soins et des équipements matériels lourds pour l'année 2019, respectivement du 1^{er} avril 2019 au 31 mai 2019 et du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019 ;

VU l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 18 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les périodes de réception des dossiers de demande d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour l'année 2019 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bilan quantitatif de l'offre de soins, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds soumis à autorisation, listés aux articles R 6122-25 et R 6122-26 du Code de santé publique et relevant du schéma régional de santé et du schéma interrégional d'organisation des soins (*une seule activité concernée*), est établi au 7 octobre 2019 pour l'ARS de Normandie en vue de la seconde période de réception des demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation fixée du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

- Médecine ;
- Chirurgie ;
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale ;
- Psychiatrie ;
- Soins de suite et de réadaptation ;
- Soins de longue durée ;
- Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie ;
- Neurochirurgie *pour la modalité radiochirurgie Intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques* (activité relevant du SIOS)
- Médecine d'urgence ;
- Réanimation ;
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal ;
- Traitement du cancer ;
- Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.
- Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons ;
- Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ;
- Scanographe à utilisation médicale ;
- Caisson hyperbare ;
- Cyclotron à utilisation médicale ;

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 6122-30 du code de la santé publique, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et affiché au siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie - Espace Claude Monet - 2 place Jean NOUZILLE - 14050 CAEN CEDEX 4.

Article 3 : Ce présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie à Rouen. La saisine du Tribunal Administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et Monsieur le Directeur de l'Offre de Soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 7 octobre 2019

La Directrice Générale
La Directrice générale adjointe
Elise NOGUERA

Christine GARDEL

ANNEXE A L'ARRETE DU 7 OCTOBRE 2019 RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS POUR LES ZONES D'IMPLANTATIONS DE ROUEN-ELBEUF, DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, D'EVREUX-VERNON, DU HAVRE ET DE DIEPPE

Le présent bilan contient les objectifs quantitatifs de l'offre de soins exprimés en nombre d'implantations autorisées à ce jour, par activité de soins (art R.6122-25 activité de soins soumises à autorisation relevant du SRS) et par équipement matériel lourd (art R.6122-26 du CSP), et en nombre d'implantations prévues à échéance du SRS.

Remarques :

➤ Il faut entendre par implantation, un site géographique d'exercice (adresse distincte).

➤ Les objectifs quantitatifs (implantations) sont présentés sous forme de fourchette, c'est-à-dire sous la forme d'une valeur minimale et d'une valeur maximale à échéance du SRS. Ce principe laisse la possibilité aux établissements de s'inscrire ou non dans les évolutions d'implantations qui sont présentées ci-après.

➤ Il n'y a plus de distinction entre les formes d'hospitalisation à temps complet et/ou d'alternatives à

l'hospitalisation, pour les activités de SSR, chirurgie ou médecine, sauf dans l'hypothèse d'une activité de SSR HDJ exclusive ou ACA exclusive spécifiquement identifiée.

Cela signifie, que sauf exception évoquée supra, un titulaire d'autorisation d'activité de soins de SSR, chirurgie ou médecine sous forme d'hospitalisation à temps complet pourra solliciter une nouvelle autorisation pour cette même activité de soins mais sous forme d'alternatives à l'hospitalisation (obligation de dépôt d'un dossier complet durant l'une des périodes de dépôt réglementaires)

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne					
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	
médecine HC et/ou HTP	11	11	0	non	10	11 à 9	-1 à +1	oui	8	8 à 7	0 à -1	non
médecine sous forme d'HAD	7	7 à 6	0 à -1	non	3	3	0	non	3	3 à 1	0 à -2	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Eure				Zone d'implantation : Eureux-Vernon			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
médécine HC et/ou HTP	8	8	0	non	3	3	0	non	14	14	0	non	7	7	0	non
médécine sous forme d'IMD	3	3	0	non	1	1	0	non	3	3	0	non	2	2	0	non

Région Normandie			
Forme de l'activité de soins	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
médécine HC et/ou HTP	61	62 à 59	-2 à +1
médécine sous forme d'IMD	22	22 à 19	0 à -3

ACTIVITE DE SOINS DE CHIRURGIE

Formes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie	10	10 à 9	0 à -1	non	7	7 à 6	0 à -1	non	5	6 à 5	0 à +1	oui
ACA exclusive	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Formes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Hérault				Zone d'implantation : Dordogne				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Eureux-Vernon			
	Autorisés au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie	7	7	0	non	2	3 à 2	0 à +1	oui	9	9	0	non	8	6 à 5	0 à -1	non
ACA exclusive	1	1 à 0	0 à -1	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non

Région Normandie			
Formes de l'activité de soins	Autorisés au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Chirurgie	46	48 à 43	- 3 à +2
ACA exclusive	4	2 à 4	-2 à 0

ACTIVITE DE SOINS DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE

Modalités de l'activité de soins	Niveau	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS	
		I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Gynécologie-obstétrique	I	1	1	1	0	0	0	0	0	2	2	2 à 1	0 à -1
Neonatalogie sans soins intensifs	II a	1	1	1	0	1	0	1	0	2	2	0	0
Neonatalogie avec soins intensifs	II b	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Reanimation neonatale	III	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Neonatalogie sous forme d'HAD	I	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Niveau	Zone d'implantation : Haute				Zone d'implantation : Dordogne				Zone d'implantation : Puy-de-Dôme				Zone d'implantation : Eure-et-Loire			
		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS	
		I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Gynécologie-obstétrique	I	3	3	0	0	0	0	1 à 0	0 à +1	0	0	0	0	2	3 à 2	0 à -1	0
Neonatalogie sans soins intensifs	II a	0	0	0	0	1	0	1	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Neonatalogie avec soins intensifs	II b	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Reanimation neonatale	III	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Neonatalogie sous forme d'HAD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Niveau	Région Normandie			
		Autorisées au 7/10/2109		Prévues à échéance du SRS	
		I	II	I	II
Gynécologie-obstétrique	I	8	10 à 7	-1 à +2	0
Neonatalogie sans soins intensifs	II a	8	8	0	0
Neonatalogie avec soins intensifs	II b	3	3	0	0
Reanimation neonatale	III	4	4	0	0
Neonatalogie sous forme d'HAD	1	1	1	0	0
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	1	1	1	0	0

Un établissement de niveau II dispose obligatoirement de la modalité de niveau I (gynécologie-obstétrique) et de niveau II (néonatalogie avec soins intensifs)
 Un établissement de niveau III dispose obligatoirement des modalités de niveau I (gynécologie-obstétrique) et de niveau II (néonatalogie avec soins intensifs)

ACTIVITE DE SOINS DE PSYCHIATRIE GENERALE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	4	4 à 3	0 à -1	non	5	5	0	non	3	3	0	non
Hospitalisation de jour	16	16	0	non	14	14	0	non	7	7	0	non
Hospitalisation de nuit	1	2	0 à +1	non	6	6	0	non	3	3	0	non
Appariements thérapeutiques	1	1	0	non	4	4	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	0	1	0 à +1	non	2	2	0	non	2	2	0	non
Centre de crise	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre post cure	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Le Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Barentin-Erbecq				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	3	3	0	non	1	1	0	non	4	4	0	non	3	3	0	non
Hospitalisation de jour	5	5	0	non	1	1	0	non	13	13	0	non	7	7	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Appariements thérapeutiques	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	3	3	0	non
Placement familial thérapeutique	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Centre de crise	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Hospitalisation complète	23	23 à 22	0 à -1
Hospitalisation de jour	63	63	0
Hospitalisation de nuit	11	12	+1
Appariements thérapeutiques	10	10	0
Placement familial thérapeutique	7	8	+1
Centre de crise	3	3	0
Centre post cure	2	2	0
HAD Psychiatrie	1	1	0

ACTIVITE DE SOINS DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Hospitalisation de jour	10	10	0	non	7	7	0	non	5	5	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Appariements thérapeutiques	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre de crise	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Le Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Eure				Zone d'implantation : Evreux-Vermon			
	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Hospitalisation de jour	4	4	0	non	1	1	0	non	8	8	0	non	5	5	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Appariements thérapeutiques	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	2	2	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Centre de crise	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Région Normandie			
Forme de l'activité de soins	Autorisées au 7/10/2109	Prévues à échéance du SRS	Défini différentiel
Hospitalisation complète	7	7	0
Hospitalisation de jour	40	40	0
Hospitalisation de nuit	1	1	0
Appariements thérapeutiques	0	0	0
Placement familial thérapeutique	6	6	0
Centre de crise	0	0	0
Centre post cure	0	0	0
HAD Psychiatrie	0	0	0

[illegible]

Agence régionale de santé de Normandie - R28-2019-10-07-005 - ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS AU 7 OCTOBRE

ACTIVITE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION PEDIATRIQUE (0-18 ANS)

Matières de l'activité de soins	Zone d'implantation : Cherbourg				Zone d'implantation : Barentin				Zone d'implantation : Caudebec			
	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
SSR sans spécialités : pédiatriques												
SSR sans spécialités : IHTP accueilli	1	1	0	SSR	1	1	0	SSR	1	1	0	SSR
appareil locomoteur	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
- IHTP accueilli	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR
appareil nerveux	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR
cardio-vasculaire	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
respiratoires	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR
IHTP accueilli	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
appareils digestifs, métaboliques et endocriniens	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR
IHTP accueilli	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
oncologie/hématologie	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
des brûlés	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR

Matières de l'activité de soins	Zone d'implantation : Evreux				Zone d'implantation : Dreux				Zone d'implantation : Rouen-Est				Zone d'implantation : Evreux-Est			
	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
SSR sans spécialités : pédiatriques																
SSR sans spécialités : IHTP accueilli	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR	2	2	0	SSR	1	1	0	SSR
appareil locomoteur	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR	1	1	0	SSR
appareil nerveux	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR
cardio-vasculaire	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
respiratoires	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	1	1	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
appareils digestifs, métaboliques et endocriniens	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
oncologie/hématologie	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
des brûlés	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR
IHTP accueilli	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR	0	0	0	SSR

Matières de l'activité de soins				Matières de l'activité de soins			
Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Admissions au 7/10/2019	Présumé à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
SSR sans spécialités : pédiatriques							
SSR sans spécialités : IHTP accueilli	7	7	0				
appareil locomoteur	2	2	0				
IHTP accueilli	4	4	0				
appareil nerveux	1	1	0				
IHTP accueilli	4	4	0				
cardio-vasculaire	1	1	0				
IHTP accueilli	0	0	0				
respiratoires	0	0	0				
IHTP accueilli	0	0	0				
appareils digestifs, métaboliques et endocriniens	1	1	0				
IHTP accueilli	4	4	0				
oncologie/hématologie	1	1	0				
IHTP accueilli	0	0	0				
des brûlés	0	0	0				
IHTP accueilli	0	0	0				
IHTP accueilli	0	0	0				
IHTP accueilli	0	0	0				

ACTIVITE DE SOINS DE LONGUE DUREE

Activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations
USLD	6	6	0	4	4 à 5	0 à +1	2	2	0

Activité de soins	Zone d'implantation : Heve			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Vernon		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations
USLD	4	4	0	1	1	0	4	4	0	4	4	0

Activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement à recevoir en nombre d'implantations
USLD	25	25 à 26	0 à +1

**ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE,
PAR VOIE ENDOVASCULAIRE EN CARDIOLOGIE**

	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations
Actes type1	2	2	0	0	0	non	0	0	0
Actes type 2	1	1	0	0	0	non	0	0	non
Actes type 3	2	2	0	1	0 à +1	0 à -1	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Hauts			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Eure			Zone d'implantation : Eure-et-Loire		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déjà reçues en nombre d'implantations
Actes type1	1	1	0	0	0	non	2	2	0	1	1	0
Actes type 2	0	0	non	0	0	non	0	0	0	0	0	non
Actes type 3	2	2	0	0	0	non	2	2	0	1	1	non

Modalités de l'activité de soins	Région Normandie	
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS
Actes type1	6	6
Actes type 2	1	1
Actes type 3	8	7 à 8

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE D'URGENCE

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation Calvados				Zone d'implantation Manche			Zone d'implantation Orne				
	Autorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
SAAMU	1	1	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non
SMUR	6	6	0	non	7	7 à 3	0 à -4	non	6	6 à 5	0 à -1	non
SMUR Pédagogique	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Antenne SMUR	0	0	0	non	0	0 à 4	0 à +4	oui	1	1 à 0	0 à -1	non
Structure des urgences	6	6 à 8	0 à -1	non	6	6 à 5	0 à -1	non	6	6 à 6	0 à -1	non
Structure des urgences pédiatriques	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

	Zone d'implantation : Haute-Normandie				Zone d'implantation : Centre				Zone d'implantation : Normandie			
	Authorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
SAAMU	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
SMUR	4	4 à 3	0 à -1	non	1	1	0	non	2	2	0	non
SAAMU Pédagogique	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Antenne SMUR	0	0 à 1	0 à +1	oui	1	1	0	non	0	0 à 1	0 à +1	oui
Structure des urgences	6	6	0	non	2	2	0	non	6	6	0	non
Structure des urgences pédiatriques	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non

	Région Normandie		
	Authorisées au 7/10/2019	Prévisions à échéance du SRS	Différentiel
SAAMU	6	6	0
SMUR	31	31 à 26	0 à -7
SMUR Pédagogique	1	1	0
Antenne SMUR	2	1 à 6	-1 à +6
Structure des urgences	41	41 à 38	0 à -3
Structure des urgences pédiatriques	3	3	0

ACTIVITE DE SOINS DE REANIMATION

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS
Réanimation adulte	4	4	0	3	3	0	2	2	0
Réanimation pédiatrique	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Eure			Zone d'implantation : Evreux-Memmi		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS
Réanimation adulte	1	1	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0
Réanimation pédiatrique	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance à l'échéance du SRS
Réanimation adulte	14	14	0
Réanimation pédiatrique	2	2	0
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0

**ACTIVITE DE SOINS DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE
PAR EPURATION EXTRA-RENALE**

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel
Hémodialyses en centre	3	3	0	3	3	0	2	2	0
Hémodialyses en centre pédiatrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hémodialyses en UDM	4	4	0	3	3	0	2	2	0
Autodialyses simple et/ou assistée	3	3	0	5	5	0	3	3	0
Dialyses à domicile par hémodialyses	3	3	0	5	5	0	3	3	0
Dialyses à domicile par dialyses péritonéales	3	3	0	5	5	0	3	3	0

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Haute			Zone d'implantation : Dordogne			Zone d'implantation : Lot-et-Garonne			Zone d'implantation : Eure-et-Loir		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel
Hémodialyses en centre	2	2	0	1	1	0	4	4	0	1	2	1
Hémodialyses en centre pédiatrique	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Hémodialyses en UDM	2	2	0	1	1	0	4	4	0	2	2	0
Autodialyses simple et/ou assistée	3	3	0	2	2	0	4	4	0	3	3	0
Dialyses à domicile par hémodialyses	5	5	0	2	2	0	6	6	0	4	4	0
Dialyses à domicile par dialyses péritonéales	5	5	0	2	2	0	6	6	0	4	4	0

Forme de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Défaillance différentiel
Hémodialyses en centre	16	17	+1
Hémodialyses en centre pédiatrique	1	1	0
Hémodialyses en UDM	18	17	-1
Autodialyses simple et/ou assistée	23	23	0
Dialyses à domicile par hémodialyses	28	28	0
Dialyses à domicile par dialyses péritonéales	28	28	0

ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Méthodes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Cotentin				Zone d'implantation : Morbihan				Zone d'implantation : Cotentin			
	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
AAMP CLINIQUE :												
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un AAMP	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Prélèvement des spermatozoïdes	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Prélèvement d'embryons en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
AAMP BIOLOGIQUE :												
Préparation et conservation du sperme en vue d'un AAMP	2	2	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Activités relatives à la FIV sans ou avec micro-manipulation	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Recueil, préparation, conservation, et mise à disposition du sperme en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Implantation, conservation et mise à disposition d'embryons en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et transfert des gamètes en application du Prot. L.2141-11	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de Prot. L.2141-4	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Méthodes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Normandie				Zone d'implantation : Champagne				Zone d'implantation : Bretagne-Est				Zone d'implantation : Eure-Normandie			
	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
AAMP CLINIQUE :																
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Prélèvement des spermatozoïdes	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Prélèvement d'embryons en vue d'un AAMP	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
AAMP BIOLOGIQUE :																
Préparation et conservation du sperme en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Activités relatives à la FIV sans ou avec micro-manipulation	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un AAMP	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'embryons en vue d'un AAMP	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons en vue d'un AAMP	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Préparation et conservation des gamètes et préparation et transfert des gamètes en application du Prot. L.2141-11	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Préparation et conservation des gamètes en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de Prot. L.2141-4	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Méthodes de l'activité de soins				Région Normandie			
				Activités réalisées au 7/10/2019	Prévalence à l'échelle du SRS	Différentiel	
AAMP CLINIQUE :							
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un AAMP	5	5	0				
Prélèvement des spermatozoïdes	4	4	0				
Transfert des embryons en vue de leur implantation	5	5	0				
Prélèvement d'embryons en vue d'un AAMP	2	2	0				
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	2	2	0				
AAMP BIOLOGIQUE :							
Préparation et conservation du sperme en vue d'un AAMP	5	5	0				
Activités relatives à la FIV sans ou avec micro-manipulation	5	5	0				
Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un AAMP	2	2	0				
Préparation, conservation et mise à disposition d'embryons en vue d'un AAMP	2	2	0				
Préparation et conservation des gamètes et préparation et transfert des gamètes en application du Prot. L.2141-11	4	4	0				
Préparation et conservation des gamètes en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de Prot. L.2141-4	5	5	0				
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0				

Abstract

[illegible]

Niveau de l'unité de soins	Zone d'implantation Région				Zone d'implantation, Départ				Zone d'implantation Haut-Etat				Zone d'implantation Eurafr-Mer			
	Autorisée au 31/03/2018	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande inscrite en positive d'implantations	Autorisée au 31/03/2018	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande inscrite en positive d'implantations	Autorisée au 31/03/2018	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande inscrite en positive d'implantations	Autorisée au 31/03/2018	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande inscrite en positive d'implantations
Biothèque	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Unité de soins	0	0 à 1	0 à -1	oui	0	0	0	non	1	0 à 1	0 à -1	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0 à 1	0 à -1	oui	0	0	0	non	1	0 à 1	0 à -1	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Examen de biologie portant sur les marqueurs sérologiques immunitaires	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0					

Examen		Normativa		
de	Intensitat de la prova	Adaptada en 17/10/2018	Problema a sol·lucions de 2019	Diferencial
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	6	6	6
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	1	0,63	0,63
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	3	3	6
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	2	2	6
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	2	2	6
Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	Examen de Biotecnologia i Microbiologia i Bioquímica	3	3	6

ACTIVITE DE SOINS DE TRAITEMENT DU CANCER

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie des cancers												
Mécanisme	5	5	0	non	4	4 à 3	0 à -1	non	2	2 à 3	0 à +1	oui
Digestive	9	9	0	non	6	6	0	non	4	5 à 4	0 à +3	oui
Urologique	5	5	0	non	4	4 à 3	0 à -1	non	1	2	0 à +1	oui
Thoracique	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Gynécologique	3	3	0	non	2	2	0	non	1	1 à 2	0 à +1	oui
CRCA/Méliclo faciales	3	3	0	non	3	3	0 -	non	1	1 à 2	0 à +1	oui
Radiation/Autites	3	3	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Cardiologie	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Chimiothérapie	5	5	0	non	4	4	0	non	2	2	0	non

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Zone d'implantation : Ille-et-Vilaine				Zone d'implantation : Mayenne				Zone d'implantation : Normandie			
	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie des cancers												
Mécanisme	3	3	0	non	2	1 à 2	0 à -1	non	7	7	0	non
Digestive	5	5	0	non	2	2	0	non	6	8	0	non
Urologique	3	3	0	non	2	2	0	non	5	5	0	non
Thoracique	2	2	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Gynécologique	3	3	0	non	2	1 à 2	0 à -1	non	6	6	0	non
CRCA/Méliclo faciales	3	3	0	non	1	1	0	non	7	7	0	non
Radiation/Autites	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Cardiologie	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Chimiothérapie	3	3	0	non	2	2	0	non	8	8	0	non

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Région Normandie		
	Authorisées au 7/10/2019	Prévu à échéance du SRS	Défini
Chirurgie des cancers			
Mécanisme	25	23 à 26	-2 à +1
Digestive	34	35 à 34	0 à +1
Urologique	22	23 à 22	0 à +1
Thoracique	0	6	0
Gynécologique	18	17 à 19	0 à +1
CRCA/Méliclo faciales	19	19 à 20	0 à +1
Radiation/Autites	9	9	0
Cardiologie	3	3	0
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	2	2	0
Chimiothérapie	26	26	0

EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Les analyses de génétique moléculaire	3	3	0	0	0	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Haute			Zone d'implantation : Dordogne			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Eure-et-Loir		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0
Les analyses de génétique moléculaire	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0

Modalités de l'activité de soins	Normandie		
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SRS	Déclassement différentiel
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	3	3	0
Les analyses de génétique moléculaire	4	4	0

EQUIPEMENTS MATERIELS LOUDS

Zone d'implantation	Données à saisir relatives					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	17	17	0	non	12	12
Marche	10	10	0	non	8	8
Orre	6	6	0	non	6	6
Reims Eclair	14	16	6	non	12	12
Evreux-Vernon	8	9	0	non	7	7
Meuse	10	10	0	non	6	6
Dieppe	3	3	0	non	2	2
total Normandie	70	70	0	non	69	65

Zone d'implantation	Appareil CTM4					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	14	73 à 14	0 à -1	non	9	9
Marche	7	6 à 7	0 à -1	non	6	6
Orre	6	5	0	non	6	6
Reims Eclair	18	59 à 19	0 à +4	oui	11	11
Evreux-Vernon	6	6	0	non	3	3
Meuse	10	10	0	non	8	8
Dieppe	3	3	0	non	2	2
total Normandie	68	61 à 64	-2 à +1	oui	44	44

Zone d'implantation	centres à substitution					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	6	6	0	non	3	3
Marche	2	2	0	non	2	2
Orre	0	0	0	non	0	0
Reims Eclair	6	6 à 5	0 à -1	non	2	2
Evreux-Vernon	2	2	0	non	2	2 à 3
Meuse	3	3	0	non	2	1 à 2
Dieppe	0	0	0	non	0	0
total Normandie	21	21 à 20	0 à -1	non	21	20 à 22

Zone d'implantation	Télégraphes à émetteur de puissance					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	3	2 à 3	0 à -1	non	3	2 à 3
Marche	0	0 à 1	0 à +1	oui	0	0 à 1
Orre	0	0	0	non	0	0
Reims Eclair	3	3	0	non	1	1
Evreux-Vernon	0	0	0	non	0	0
Meuse	1	1	0	non	1	1
Dieppe	0	0	0	non	0	0
total Normandie	7	0 à 3	-1 à +1	oui	6	0 à 3

Zone d'implantation	Cyclisme					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	1	1	0	non	1	1
Marche	0	0	0	non	0	0
Orre	0	0	0	non	0	0
Reims Eclair	0	0	0	non	0	0
Evreux-Vernon	0	0	0	non	0	0
Meuse	0	0	0	non	0	0
Dieppe	0	0	0	non	0	0
total Normandie	1	1	0	non	1	1

Zone d'implantation	Cannon Hyperbars					
	Activités au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'équipements	Implantations au 7/10/2019	Prévue à échéance du SRS
Colchester	0	0	0	non	0	0
Marche	0	0	0	non	0	0
Orre	0	0	0	non	0	0
Reims Eclair	0	0	0	non	0	0
Evreux-Vernon	0	0	0	non	0	0
Meuse	0	0	0	non	0	0
Dieppe	0	0	0	non	0	0
total Normandie	0	0	0	non	0	0

Neurochirurgie (SIOS)

modélisé	Territoire du SIOS : Calvados					Territoire du SIOS : Rouen-Elbeuf			
	Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SIOS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations		Autorisées au 7/10/2019	Prévues à échéance du SIOS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
radiocirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions électrochirurgicales	0	0 à 1	0 à +1	oui		0	0 à 1	0 à +1	oui

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2019-10-15-001

ANNULE ET REMPLACE LA PARUTION

R28-2019-10-08-003

ANNULE ET REMPLACE LA PARUTION R28-2019-10-08-003
Décision n° 967-2019 portant reconduction du certificat
Décision n° 967-2019 portant reconduction du certificat d'un pilote hauturier Zone Manche - Mer
d'un pilote hauturier Zone Manche - Mer du Nord EL

ALAOUI FAIQ Moulay Icham

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 08 octobre 2019

Service de Contrôle des Activités Maritimes

DÉCISION n° 967 / 2019

**Portant reconduction du certificat d'un pilote hauturier
Zone Manche – Mer du Nord**

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord,

- VU** le décret 79-354 du 2 mai 1979 modifié portant institution du certificat de pilote hauturier ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 6490 D-79/NM2/PIL du 27 décembre 1979 modifié fixant les conditions d'obtention et le programme des connaissances exigées pour la délivrance du certificat de pilote hauturier ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** la décision directoriale n° 413/2014 du 16 juin 2014 nommant Monsieur EL ALAOUI FAIQ Moulay Hicham pilote hauturier pour la zone Manche Est – mer du Nord à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- VU** la décision n° 764 / 2019 du 26 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande du président du pilotage hauturier en date du 16 septembre 2019 pour renouveler la carte d'identité professionnelle de Monsieur EL ALAOUI FAIQ Moulay Icham ;

Considérant les conditions réglementaires respectées pour la reconduction du certificat de pilote hauturier pour la zone Manche – mer du Nord ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE :

Article 1 :

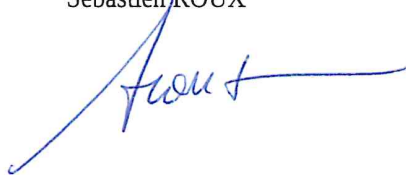
Monsieur EL ALAOUI FAIQ Moulay Icham, né le 26 octobre 1971 à Tanger (Maroc), identifié au quartier de Dunkerque, sous le numéro **35499, est reconduit pour une durée de cinq ans pilote hauturier pour la zone Manche – mer du Nord à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 :

Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral ainsi que le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs des régions Hauts-de-France et Normandie.

Par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional
de la mer Manche Est - Mer du Nord
Sébastien ROUX



Collection des décisions :

M. EL ALAOUI FAIQ Moulay Icham
Syndicat du pilotage hauturier
DDTM / DML 76
DGITM / DST / PTF2
Préfecture de région - SGAR Hauts-de-France
Préfecture de région – SGAR Normandie
Dossier SCAM

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2019-10-09-003

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du
CHRS Le Cap

PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET
DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
DE NORMANDIE

Pôle Cohésion Sociale

Affaire suivie par : B. COLAS
N/Ref : N°55/DRD/SPHLA/2019
Tél : 02 32 18 15 89
Mél : bruno.colas@jscs.gouv.fr

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Le Cap

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 01 avril 2019 portant nomination de Mr Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-114 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté du 13 mai 2019 publié au journal officiel du 19 mai 2019, fixant les dotations régionales limitatives 2018 relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Pour la région Normandie, l'enveloppe limitative s'élève à 31 660 896 € ;
- Vu** les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 transmises le 29 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter le centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association ADSEAM ;
- Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2019 pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Normandie ;
- Vu** la proposition budgétaire 2019 en date du 05 juillet 2019 ;
- Vu** la décision d'autorisation budgétaire 2019 en date du 15 juillet 2019 ;
- Vu** la délégation de crédits au titre de l'année 2019 sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

ARRETE

Article 1 - Pour l'exercice budgétaire 2019, les dépenses et recettes prévisionnelles du centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association ADSEAM sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	113 000,00 €	1 002 429,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	675 429,00 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	214 000,00 €	
Produits	Groupe I Produits de la tarification	941 142,00 €	1 002 429,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	56 713,00 €	
	Groupe III Produits financiers	0,00 €	
	Résultat excédentaire 2017 affecté à la réduction des charges d'exploitation 2019	4 574,00 €	

Article 2 - Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement allouée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est fixée à 941 142,00 €. Cette dotation est calculée en intégrant la reprise de résultat excédentaire d'un montant de 4 574,00 €, soit une DGF reconductible de 945 716,00 €.

Article 3 - A compter du 01 septembre 2019, compte tenu des montants versés de janvier à août 2019, la fraction forfaitaire mensuelle est portée à 77 462,66 €.

Article 4 - Cette somme sera imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », soit :

- 257 333,58 € sur l'activité : 017701051210 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement stabilisation et insertion.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 64 333,40 € et à 64 333,38 € pour le mois de décembre.
- 52 517,06 € sur l'activité : 017701051212 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement d'urgence.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 13 129,27 € et à 13 129,25 € pour le mois de décembre.

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire ouvert auprès de Crédit Mutuel.

Article 5 - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

N° EJ: 2102609269
VISA électronique du CBR
Le 25/09/2019

Fait à Rouen, le

09 OCT. 2019



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions de l'article R.351-15 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Normandie, soit hiérarchique auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication, ou dans un délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2019-10-09-001

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du
CHRS Le Fil d'Ariane

PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET
DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
DE NORMANDIE

Pôle Cohésion Sociale

Affaire suivie par : B. COLAS
N/Ref : N°52/DRD/SPHLA/2019
Tél : 02 32 18 15 89
Mél : bruno.colas@jscs.gouv.fr

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Le Fil d'Ariane

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 01 avril 2019 portant nomination de Mr Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-114 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté du 13 mai 2019 publié au journal officiel du 19 mai 2019, fixant les dotations régionales limitatives 2018 relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Pour la région Normandie, l'enveloppe limitative s'élève à 31 660 896 € ;
- Vu** les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 transmises le 26 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter le centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association des Amis de Jean Bosco ;
- Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2019 pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Normandie ;
- Vu** la proposition budgétaire 2019 en date du 04 juillet 2019 ;
- Vu** la décision d'autorisation budgétaire 2019 en date du 17 juillet 2019 ;
- Vu** la délégation de crédits au titre de l'année 2019 sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

ARRETE

Article 1 - Pour l'exercice budgétaire 2019, les dépenses et recettes prévisionnelles du centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association des Amis de Jean Bosco sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	178 657,00 €	1 602 687,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 032 798,39 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	391 231,61 €	
Produits	Groupe I Produits de la tarification	1 505 875,00 €	1 602 687,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	45 187,00 €	
	Groupe III Produits financiers	31 497,00 €	
	Résultat excédentaire 2017 affecté à la réduction des charges d'exploitation 2019	20 128,00 €	

Article 2 - Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement allouée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est fixée à 1 505 875,00 €. Cette dotation est calculée en intégrant la reprise de résultat excédentaire d'un montant de 20 128,00 €, soit une DGF reconductible de 1 526 003,00 €.

Article 3 - A compter du 01 septembre 2019, compte tenu des montants versés de janvier à août 2019, la fraction forfaitaire mensuelle est portée à 123 922,59 €.

Article 4 - Cette somme sera imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », soit :

- 424 877,45 € sur l'activité : 017701051210 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement stabilisation et insertion.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 106 219,36 € et à 106 219,37 € pour le mois de décembre.
- 70 812,91 € sur l'activité : 017701051212 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement d'urgence.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 17 703,23 € et à 17 703,22 € pour le mois de décembre.

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire ouvert auprès de Caisse d'Epargne.

Article 5 - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

N° EJ: 2102608192
VISA électronique du CBR
Le 23/09/2019

Fait à Rouen, le 09 OCT. 2019



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions de l'article R.351-15 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Normandie, soit hiérarchique auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication, ou dans un délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2019-10-09-002

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du
CHRS Revivre



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET
DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
DE NORMANDIE

Pôle Cohésion Sociale

Affaire suivie par : B. COLAS
N/Ref : N°54/DRD/SPHLA/2019
Tél : 02 32 18 15 89
Mél : bruno.colas@jscs.gouv.fr

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS Revivre

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 01 avril 2019 portant nomination de Mr Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-114 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté du 13 mai 2019 publié au journal officiel du 19 mai 2019, fixant les dotations régionales limitatives 2018 relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Pour la région Normandie, l'enveloppe limitative s'élève à 31 660 896 € ;
- Vu** les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 transmises le 29 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter le centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association Revivre ;
- Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2019 pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Normandie ;
- Vu** la proposition budgétaire 2019 en date du 04 juillet 2019 ;
- Vu** la décision d'autorisation budgétaire 2019 en date du 17 juillet 2019 ;
- Vu** la délégation de crédits au titre de l'année 2019 sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

ARRETE

Article 1 - Pour l'exercice budgétaire 2019, les dépenses et recettes prévisionnelles du centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association Revivre sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	173 707,00 €	1 336 521,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	972 445,00 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	190 369,00 €	
Produits	Groupe I Produits de la tarification	1 230 904,00 €	1 336 521,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	58 428,00 €	
	Groupe III Produits financiers	0,00 €	
	Résultat excédentaire 2017 affecté à la réduction des charges d'exploitation 2019	47 189,00 €	

Article 2 - Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement allouée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est fixée à 1 230 904,00 €. Cette dotation est calculée en intégrant la reprise de résultat excédentaire d'un montant de 47 189,00 €, soit une DGF reconductible de 1 278 093,00 €.

Article 3 - A compter du 01 septembre 2019, compte tenu des montants versés de janvier à août 2019, la fraction forfaitaire mensuelle est portée à 95 289,00 €.

Article 4 - Cette somme sera imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », soit :

- 161 430,78 € sur l'activité : 017701051210 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement stabilisation et insertion.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 40 357,70 € et à 40 357,68 € pour le mois de décembre.
- 219 725,22 € sur l'activité : 017701051212 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement d'urgence.
Le montant à verser mensuellement de septembre à novembre s'élève à 54 931,31 € et à 54 931,29 € pour le mois de décembre.

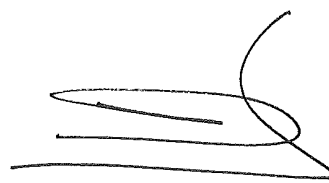
Les règlements seront effectués sur le compte bancaire ouvert auprès de Crédit Coopératif.

Article 5 - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le **09 OCT. 2019**

N° EJ: 2102608193
VISA électronique du CBR
Le 24/09/2019

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions de l'article R.351-15 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Normandie, soit hiérarchique auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication, ou dans un délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2019-10-09-004

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS/CAU du Comité d'action et de promotion sociale

PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET
DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
DE NORMANDIE

Pôle Cohésion Sociale

Affaire suivie par : B. COLAS
N/Ref : N°71/DRD/SPHLA/2019
Tél : 02 32 18 15 89
Mél : bruno.colas@jscs.gouv.fr

Arrêté fixant la dotation globale de financement 2019 du CHRS/CAU du Comité d'action et de promotion sociale

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 01 avril 2019 portant nomination de Mr Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-114 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté du 13 mai 2019 publié au journal officiel du 19 mai 2019, fixant les dotations régionales limitatives 2018 relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Pour la région Normandie, l'enveloppe limitative s'élève à 31 660 896 € ;
- Vu** les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 transmises le 29 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter le centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association CAPS ;
- Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2019 pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Normandie ;
- Vu** la proposition budgétaire 2019 en date du 04 juillet 2019 ;
- Vu** la décision d'autorisation budgétaire 2019 en date du 17 juillet 2019 ;
- Vu** la délégation de crédits au titre de l'année 2019 sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

ARRETE

Article 1 - Pour l'exercice budgétaire 2019, les dépenses et recettes prévisionnelles du centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par l'association CAPS sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	118 986,00 €	1 221 810,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	825 377,00 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	277 447,00 €	
Produits	Groupe I Produits de la tarification	1 095 627,00 €	1 221 810,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	126 183,00 €	
	Groupe III Produits financiers	0,00 €	

Article 2 - Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement allouée et reconductible pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est fixée à 1 095 627,00 €.

Article 3 - A compter du 01 septembre 2019, compte tenu des montants versés de janvier à août 2019, la fraction forfaitaire mensuelle est portée à 85 613,91 €.

Article 4 - Cette somme sera imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », soit :

- 238 418,48 € sur l'activité : 017701051210 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement stabilisation et insertion.
Le montant à verser mensuellement de septembre à décembre s'élève à 59 604,62 €.
- 104 037,16 € sur l'activité : 017701051212 – domaine fonctionnel : 0177-12-10 – C.H.R.S. – places d'hébergement d'urgence.
Le montant à verser mensuellement de septembre à décembre s'élève à 26 009,29 €.

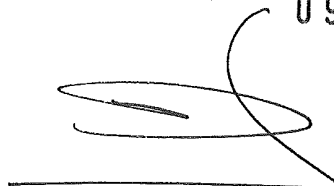
Les règlements seront effectués sur le compte bancaire ouvert auprès de CIC Nord Ouest.

Article 5 - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et la directrice régionale des finances publiques de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

N° EJ: 2102610790
VISA électronique du CBR
Le 25/09/2019

Fait à Rouen, le 09 OCT. 2019



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions de l'article R.351-15 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Normandie, soit hiérarchique auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication, ou dans un délai d'un mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet : www.telerecours.fr